



# DES HOMMES ET DES FEMMES À VOS CÔTÉS

## MEMBRES :

Les membres du CEPRI sont des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales (syndicats de bassin versant, EPTB, EPAGE...) et des

représentants d'associations d'élus locaux et de la société civile (*liste complète sur notre site internet*).

## FONCTIONNEMENT :

Un bureau exécutif constitué de 5 élus, un conseil d'administration de 13 élus, un comité d'experts de 12 membres hautement qualifiés.

## ÉQUIPE :

Une équipe pluri-disciplinaire à votre service.



## Écrire au CEPRI

BP 2019  
45010 Orléans cedex 1 - France

Mail : [info@cepri.net](mailto:info@cepri.net)

## Nos bureaux

10 Rue Théophile Chollet  
45000 ORLEANS- France

[WWW.CEPRI.NET](http://WWW.CEPRI.NET)

Tél. : 02 38 21 15 22

 [linkedin.com/in/cepri](https://www.linkedin.com/in/cepri)

Com' sur un nuage



# CEPRI

# INONDATION ? RELEVONS LE DÉFI !

## LA SITUATION EN CHIFFRES



16 000 des 36 000 communes françaises concernées par le risque de débordements de cours d'eau (1 habitant sur 4 et 1 emploi sur 3)



Plus de 860 communes concernées par le risque de submersion marine



75 % des communes potentiellement impactées par le risque de ruissellement



665 Millions d'euros de dommages annuels liés aux inondations (hors submersion marine)



## CEPRI

Centre Européen de  
Prévention du Risque d'Inondation



## CEPRI

Centre Européen de  
Prévention du Risque d'Inondation

## LE CEPRI EN CHIFFRES

+ de 100  
collectivités  
territoriales  
membres

50 journées  
d'échanges du  
réseau PAPI-  
SLGRI organisées

15 assemblées  
générales

1 voyage  
d'études aux  
Pays Bas en 2019

20 formations  
assurées  
depuis 2017

23 guides  
méthodologiques  
et 9 rapports publiés

## INONDATION : DES EFFETS EN CASCADE

L'inondation a un impact global et n'épargne aucun secteur de la vie municipale, s'étendant le plus souvent aux communes voisines. Elle peut avoir des effets dévastateurs et porter atteinte à la fois à la sécurité des personnes et à la vie économique.

Elle peut aussi entraver le bon fonctionnement des services publics assurés par la collectivité et porter atteinte à l'image et à l'environnement d'un territoire. Ses effets potentiels peuvent immobiliser une partie des services et empêcher complètement la reprise de toute activité pendant plusieurs jours, plusieurs semaines voire plusieurs mois.

## LE CEPRI, UN ACTEUR CLÉ

Le CEPRI est une association au service des territoires exposés au risque d'inondation et gérée par des élus locaux.

Créé en décembre 2006, le CEPRI rassemble les élus de collectivités territoriales exposées à l'inondation et mobilisées pour réduire les conséquences que ce risque majeur fait peser sur nos territoires. Le CEPRI est actuellement présidé par

la commune de Noirmoutier-en-Ile représentée par son maire. Elle succède à l'AMF (représentée par Marie-France Beaufilets) et au Conseil départemental du Loiret (représenté par Eric Doligé).

## NOTRE VOLONTÉ : VOUS ACCOMPAGNER

Accompagner les territoires dans une démarche de prévention du risque inondation ambitieuse, dans un contexte réglementaire exigeant :

- Réfléchir à des stratégies adaptées aux particularités de chaque territoire (urbain ou rural) en fonction des types de risques

(débordements de cours d'eau, submersion marine, ruissellement...)

- Mettre la préservation des vies humaines, la réduction des dommages économiques et un retour rapide à la normale au cœur de la démarche
- Promouvoir l'échange et le retour d'expériences à partir d'actions et de bonnes pratiques recensées en

France et dans l'ensemble de l'Europe

- Intégrer la prévention des inondations comme un atout dans les politiques d'aménagement durable des territoires.

## NOUS REJOINDRE : VOUS AVEZ TOUT À Y GAGNER !

Intégrer une communauté d'échanges et de partage de connaissances, de bonnes pratiques et de démarches innovantes

Bénéficier d'un appui et de conseils de la part de l'équipe du CEPRI en matière de gestion du risque d'inondation

Accéder aux nombreuses publications réalisées par l'équipe du CEPRI

Contribuer à la définition du programme d'activité de l'association

Rejoindre une structure représentant les intérêts des collectivités territoriales dans les politiques publiques de gestion du risque d'inondation et relayant les attentes et propositions des acteurs de terrain auprès des instances nationales et européennes

Bénéficier de la veille et des décryptages, notamment juridiques, réalisés par le CEPRI

Pouvoir accéder, à des conditions préférentielles, aux services complémentaires proposés par le CEPRI :

- Le catalogue de formations du CEPRI pour apprendre ;
- Un accompagnement privilégié, par le biais de convention annuelle ou pluriannuelle, pour la structuration et la mise en œuvre de stratégies territorialisées de prévention et de gestion du risque d'inondation pour agir.
- Le réseau national d'échanges des porteurs de programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) / et des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) pour partager ;

« NOTRE BUT : AIDER À ANTICIPER ET À S'ADAPTER »